

**INSA**

INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES  
APPLIQUÉES  
RENNES

ÉDITION 2022-2023

# LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'INSA RENNES

Recrutez un·e élève-ingénieur·e  
en alternance pour sa dernière  
année d'étude



# LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Il s'agit d'un **contrat de travail** conclu entre vous et un salarié en formation sur une période de **11 à 12 mois**. Il permet à l'alternant d'acquérir, dans le cadre de la formation continue, un titre d'ingénieur de l'INSA Rennes.

Tous les élèves-ingénieurs de 5<sup>e</sup> année de l'INSA Rennes peuvent réaliser leur dernière année en alternance [à condition d'avoir validé leur mobilité internationale obligatoire en 4<sup>e</sup> année]



## COMMENT S'ORGANISE L'ALTERNANCE ?

L'action de professionnalisation occupe toute la durée du contrat. Les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont dispensés à l'INSA Rennes sur une durée d'environ **400 heures**.

Le rythme d'alternance est défini par chaque filière de formation.

## QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

**Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue.**

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics à caractère administratif ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation. En tant qu'employeur, vous financez chaque année vos contrats de professionnalisation en versant une contribution à votre OPCO [opérateur de compétences].

Recruter un élève-ingénieur vous permet de mobiliser ces fonds.

Spécialités pour lesquelles le contrat de professionnalisation est proposé

### Matériaux, Structures et Mécanique

- > Génie Civil et Urbain (GCU)
- > Génie Mécanique et Automatique (GMA)
- > Génie Physique et Matériaux (GPM)

### Sciences & Technologies de l'Information & de la Communication

- > Électronique et Informatique Industrielle (EII)
- > Mathématiques Appliquées (MA)
- > Informatique (INFO)
- > Électronique & Télécommunications (E&T)

## COÛT ANNUEL

Environ 6 000€

L'entreprise bénéficie de la prise en charge de tout ou partie des frais de formation par son OPCO.

Pour un étudiant qui a entre 21 et 25 ans révolus, la rémunération minimum légale est de 80% du SMIC.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Sur le site [alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr), un service de simulation vous permet de calculer votre coût salarial après réduction générale des cotisations [exonération de cotisation salariale].

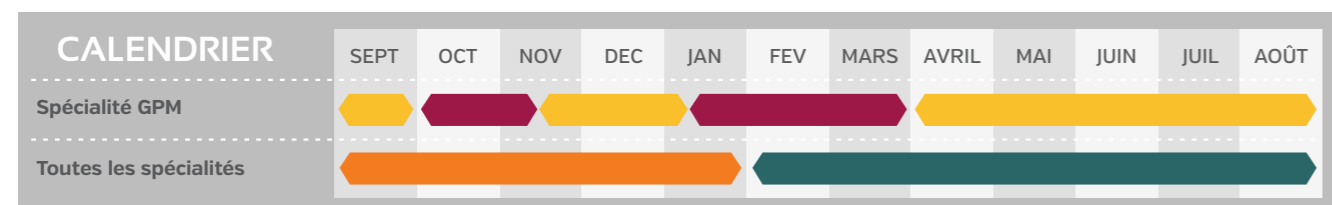
## COMMENT DÉPOSER VOS OFFRES À L'INSA RENNES ?

Notre établissement a mis en place un Career Center en partenariat avec JobTeaser.

Pour publier vos offres, rendez-vous sur la plateforme commune au Groupe INSA : [groupeinsa.jobteaser.com/fr/recruiter\\_account/sign\\_in](http://groupeinsa.jobteaser.com/fr/recruiter_account/sign_in)

## COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- 1/ l'élève-ingénieur, le tuteur professionnel [entreprise] et le référent de spécialité [INSA Rennes] valide la Fiche Mission [téléchargeable sur le site de l'INSA Rennes] ;
- 2/ l'élève-ingénieur retourne cette Fiche Mission au référent de la spécialité concernée par mail pour obtenir la validation pédagogique de son projet ;
- 3/ après la validation pédagogique, l'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n°12434.0 ;
- 4/ la Directions des Relations Entreprises et Partenariats [DREP] de l'INSA Rennes renvoie à l'entreprise la convention de formation et l'ensemble des documents contractuels [dit « dossier technique »] ;
- 5/ l'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCO pour une demande de prise en charge [au plus tard dans les 5 jours suivant la signature du contrat].



- Temps plein en entreprise
- Temps plein en entreprise / Regroupement sur 2 ou 3 semaines à l'INSA Rennes
- Temps plein à l'INSA Rennes
- Chaque semaine et selon les spécialités : 3 ou 4 jours à l'INSA Rennes et 1 ou 2 jours en entreprise

# CONTACTS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER LA DIRECTIONS DES RELATIONS ENTREPRISES ET PARTENARIATS (DREP)

> **Hélène Decaux**, chargée de relations entreprises  
drep@insa-rennes.fr - 02 23 23 88 49

## RÉFÉRENTS DANS CHAQUE SPÉCIALITÉ

> Électronique et Informatique Industrielle (EII)  
**Laurent Bédât** - Laurent.Bedat@insa-rennes.fr

> Informatique (INFO)  
**Jean-Louis Pazat** - Jean-Louis.Pazat@insa-rennes.fr

> Génie Civil et Urbain (GCU)  
**Fabrice Bernard** - Fabrice.Bernard@insa-rennes.fr

> Génie Physique et Matériaux (GPM)  
**Mathieu Perrin** - Mathieu.Perrin@insa-rennes.fr

> Mathématiques Appliquées (MA)  
**Valerie Gares** - Valerie.Gares@insa-rennes.fr

> Électronique & Télécommunications (E&T)  
**Raphaël Gillard** - Raphael.Gillard@insa-rennes.fr

> Génie Mécanique et Automatique (GMA)  
**Lionel Leotoing** - Lionel.Leotoing@insa-rennes.fr

### INSA Rennes

20 Avenue des Buttes de Coësmes  
CS 70839 • 35 708 Rennes Cedex 7

Tél. +33 (0)2 23 23 82 00

Fax +33 (0)2 23 23 83 96

[www.insa-rennes.fr](http://www.insa-rennes.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Cti  
Commission  
des titres d'ingénieur



hr  
HR EXCELLENCE IN RESEARCH



European  
Association  
of Universities  
EUR-ACE